

Eco-Ecole



Un programme de la **Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe**,
en partenariat avec **Eco-Emballages**
et le **Réseau Ecole et Nature**,
avec le soutien de la **Fondation Ensemble**



Principes et objectifs

Eco-Ecole permet à tous les participants et les partenaires d'une école élémentaire, d'un collège ou d'un lycée, de construire un projet environnemental concret pour le lieu de vie qu'ils partagent. Sa finalité pédagogique contribue donc à la généralisation actuelle dans le cursus scolaire, de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Créé en 1994, ce programme est aujourd'hui implanté dans 40 pays et près de 20 000 établissements scolaires sont engagés dans sa démarche.

Un principe clé : le partenariat

La Charte Eco-Ecole permet aux enseignants et à leurs élèves, aux élus locaux gestionnaires des bâtiments, mais aussi à des associations et des parents d'élèves notamment, de s'associer dans un projet de développement durable où chacun trouve sa place et ses intérêts. Ils travaillent ensemble sur quatre thèmes majeurs de l'environnement : l'alimentation, les déchets l'eau et l'énergie. Le manuel d'accompagnement transmis aux participants propose une méthodologie facilitant la mise en œuvre concertée du projet local. Il est téléchargeable sur le site www.eco-ecole.org, rubrique « *Outils d'accompagnement* ».

Les enseignants disposent avec Eco-Ecole d'une démarche éprouvée, d'un contenu et de supports pédagogiques qui leur permettent d'intégrer l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans leurs cours, de traiter des thèmes pluridisciplinaires, au carrefour de la citoyenneté et de l'environnement. L'école, lieu de vie de proximité, offre un terrain très concret pour initier un questionnement sur les impacts de nos comportements sur l'environnement, et pour entreprendre des actions de réduction de ces impacts.

Tous les autres partenaires impliqués dans la démarche bénéficient de retombées en terme d'éducation à l'éco-citoyenneté, d'image, grâce à une démarche environnementale de progrès, d'économie de ressources, d'amélioration des bâtiments et de leur gestion.

Les thèmes du programme

Les quatre thèmes prioritaires, l'alimentation, les déchets l'eau et l'énergie, sont l'assise à partir de laquelle l'école pourra élargir ses initiatives pédagogiques et ses actions à d'autres thèmes comme les transports, la biodiversité, le commerce équitable, la santé... Les écoles traitent les thèmes les uns après les autres, à raison de un par an. Les initiatives pourront progressivement être étendues aux populations qui entourent l'école, au quartier dans lequel elle s'inscrit, à la ville, au territoire,...

La coopération internationale, les échanges avec des Eco-Ecoles d'autres pays

Une fois labellisés, les établissements peuvent entrer en relation avec des Eco-Ecoles d'autres pays pour échanger leurs expériences les plus fructueuses, organiser des échanges linguistiques, agir en faveur du développement, de la solidarité, au niveau local ou à l'étranger. Le réseau international des Eco-Ecoles rassemble près de 20 000 établissements, majoritairement en Europe mais également en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Une expérience pilote en Chine réunit plus de 16 000 écoles.

La démarche Eco-Ecole

Une fois sa participation validée par le Comité national de pilotage d'Eco-Ecole, l'école définit son thème de travail pour l'année et définit ses objectifs, grâce à une démarche articulée autour de sept points essentiels :

1. Former un comité de suivi : Force d'impulsion du projet, il s'étoffera progressivement pour refléter la diversité des participants et des partenaires susceptibles d'y contribuer : des enseignants, la direction de l'établissement, des élèves, des élus locaux, des personnels d'entretien, des parents d'élèves, des représentants d'associations locales, des partenaires locaux...

2. Le diagnostic environnemental : Avant d'agir sur l'établissement, il importe de connaître et de bien comprendre sa situation initiale et ses impacts sur l'environnement. En début d'année scolaire, un diagnostic est donc mené sur le thème choisi, grâce à des questionnaires adaptables. Les résultats permettent au comité de suivi de définir un plan d'action pour l'année.

3. Le plan d'action : Elaboré par le comité de suivi, il détermine l'agenda des actions à réaliser. Il découle directement des observations faites lors du diagnostic environnemental et propose de régler tout ou partie des enjeux de l'établissement relativement au thème choisi. Il fait apparaître un ordre de priorités dans les actions à entreprendre et définit les moyens humains et financiers nécessaires.

4. Le contrôle et l'évaluation : Cette phase accompagne la réalisation du plan d'action et vise vérifier la pertinence et l'efficacité des actions mises en oeuvre. Elle permet de faire prendre conscience aux élèves qu'ils peuvent modifier individuellement et collectivement le cours de choses.

5. Etablir des liens avec le programme scolaire : Un projet Eco-Ecole implique qu'une démarche pédagogique portée par les enseignants accompagne la gestion environnementale des bâtiments. Toutes les étapes du projet sont donc mises en relation avec le programme scolaire. Le manuel d'accompagnement Eco-Ecole suggère, pour chaque thème, des activités et des travaux de classe qui facilitent la mise en oeuvre de l'éducation à l'environnement dans les matières enseignées.

6. Impliquer toute l'école et la communauté dans le projet : La démarche Eco-Ecole ne reste pas le fait d'un petit groupe motivé, mais implique toute l'école et s'ouvre sur l'extérieur. Les moyens pour y parvenir sont variés : organiser des réunions dans les classes, des journées d'action, contacter la presse locale, afficher le plan d'action à la mairie, promouvoir de nouvelles habitudes,...

7. L'éco-code : C'est un code comportemental, conçu et réalisé par les élèves. Il réunit une déclaration et les engagements des partenaires et accompagne leurs actions, en promouvant les attitudes individuelles et collectives à adopter dans une Eco-Ecole et en dehors. L'éco-code est un document en évolution, complété chaque année par un nouveau volet correspondant au travail de l'année écoulée.

La labellisation

Le label peut être accordé lorsqu'un des thèmes prioritaires a été traité en suivant les sept points essentiels. En marge de ce thème, les écoles peuvent prendre des initiatives relevant d'autres thèmes.

Les établissements scolaires dont la participation est validée par le Comité national de pilotage Eco-Ecole peuvent solliciter leur labellisation par le jury national après une année de mise en oeuvre de leur projet. L'appel à projet a lieu chaque année en avril mai, pour un démarrage des projets à la rentrée suivante.

Le programme Eco-Ecole vise un approfondissement des thématiques environnementales par les participants et les partenaires de l'établissement scolaire et une amélioration progressive de sa gestion environnementale. Le renouvellement annuel du label est donc conditionné par le maintien d'une démarche active.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.eco-ecole.org,
ou contactez l'**of-FEEE** (Romain Bouillon ou Pamela Mercier) :

Tél. : 01 45 49 07 51 / 01 89 Fax : 01 45 49 27 69
E-mail : eco-ecole@f3e.org par courrier : voir ci-dessous